

BARREAU DE TOULOUSE

DISCOURS

Prononcé le 23 Novembre 1919

A LA

RENTRÉE SOLENNELLE

DE LA

Conférence des Avocats stagiaires

PAR

M^e LAFFORGUE

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
à la Cour d'appel de Toulouse

~~~~~  
**Allocution de M. le Premier Président MARTIN**

**Allocution de M. le Procureur général TORTAT**

~~~~~

TOULOUSE

IMPRIMERIE SPÉCIALE DE LA « GAZETTE DES TRIBUNAUX DU MIDI »
2, Rue Romiguières, 2

1920

AVOCATS DU BARREAU DE TOULOUSE

MORTS POUR LA FRANCE

EYDOUX (Louis).
MALRIC (Henri).
GABAUDE (André).
GLANGEAUD (René).
LAPORTE (Raymond).
BERTÉ (Raoul).
FABRE (Raoul).
BARTHE (Marcel).
SALVY (Martial).
TRÉGANT (Gaston).
GRANIÉ (Jean).
CASSAN (Gabriel).
CODERCH (Joseph).
POZZO DI BORGO (Pierre).
DE RESSÉGUIER (Robert).
MASSIP (Jean).
ALRIC (Charles).
DELOUME (Louis).

DISCOURS

Prononcé le 23 Novembre 1919

Par M^e LAFFORGUE

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL,
MES CHERS CONFRÈRES,

Je dois à l'un de nos usages l'honneur de présider cette assemblée. Vous m'avez élu bâtonnier, lorsque mon nom s'est présenté à vos suffrages dans l'ordre habituel. Les circonstances auraient pu vous inspirer un choix plus réfléchi. Vous n'avez pas voulu interrompre nos traditions et vous m'avez conféré, à mon tour, la seule dignité, dont vous puissiez disposer. Je vous suis très reconnaissant de ce geste de bienveillante confraternité. Il me garantit votre indulgence, sans rassurer mes inquiétudes. Lorsque je devais occuper une place dans l'auditoire, j'attendais la rentrée des conférences avec plus d'impatience.

La vie de l'Ordre a été suspendue pendant cinq années. Une nation, qui nous avait déjà imposé le poids de sa force et qui proclamait son intention d'asservir le monde, nous a brusquement attaqués, pour réduire, d'abord, la nation la plus fière. Nos soldats, surpris par le nombre et la plus formidable organisation militaire qui ait été réalisée, ont d'abord fléchi, puis ils se sont redressés et nous avons réglé nos comptes. Le colosse germanique, ébranlé par une résistance imprévue, s'est subitement écroulé. Ce qui en est resté a dû accepter les conditions des vainqueurs.

Avec la paix victorieuse, l'Ordre a repris ses travaux et je dois aujourd'hui inaugurer les conférences du stage par un résumé des principaux devoirs de notre profession. Je ne m'écarterai pas de la tradition en consacrant à nos deuils cette première réunion.

Les monuments élevés en l'honneur des morts pour la Patrie, les hommages qui leur ont été solennellement rendus ne nous acquittent pas à leur égard. Leur mémoire doit être conservée, leur culte personnel doit être organisé, comme un enseignement, dans les milieux où ils ont été connus. En retraçant la courte et glorieuse carrière de ceux que nous avons perdus, je vous rappellerai un impérieux devoir. Les nouvelles conditions de la vie bouleversent les projets et réservent des surprises. Elles inspirent à certains des réclamations bruyantes et même, des gestes de révolte. Le souvenir de vos con-

frères, qui ont lutté dans la poussière et dans la boue et qui, perdus sur un champ de bataille, ont, peut-être, attendu la mort comme une délivrance, vous préservera de ces dangereuses attitudes. Vous saurez sacrifier vos espérances et vous ne réclamerez pas, sur un ton menaçant, avec votre part de victoire, la dépouille de nos morts.

Louis EYDOUX, inscrit en 1902, comptait déjà parmi les avocats les plus consultés à un âge où les meilleurs attendent encore leur tour. Son nom était attaché à des procès retentissants, qu'il avait plaidés avec l'autorité d'un avocat déjà classé. Il devait ces succès à un remarquable concours de qualités. Sa haute taille, son visage vigoureux, sa parole élégante et lettrée, qui s'animait sans jamais s'oublier, constituaient un ensemble très séduisant. Il nous rappelait son oncle, Dumas, qui avait fait à notre barre quelques rares et brillantes apparitions. Il serait certainement devenu parmi nous l'avocat désigné pour les grands procès, s'il n'avait pas succombé aux tentations politiques. Sollicité et accueilli, comme une précieuse recrue, par certains groupes, il avait pris part aux luttes électorales et obtenu des succès encourageants.

Fils de soldat, il était prêt à faire son devoir. Il partit dès les premiers jours, mais il n'a pu donner toute sa mesure. Le 17 septembre 1914, le capitaine Eydoux, atteint d'une de ces maladies qui guettent sournoisement ceux que la mitraille

a épargnés, succombait dans un hôpital. Le bâtonnier de Nancy l'a assisté dans ses derniers moments; il s'est joint au préfet et à un camarade pour saluer son cercueil; et, lorsque dans son discours de rentrée, il a rappelé les deuils de son Barreau, il y a ajouté, par un généreux sentiment de solidarité, le nom de notre regretté confrère.

HENRI MALRIC était, lui aussi, appelé à une belle carrière. Lauréat des concours de notre Faculté et du concours général des Facultés, médaille d'or du stage en 1907, il apportait à la barre, sous une forme sobre et vigoureuse, des connaissances juridiques très complètes. Ses dossiers étaient préparés avec un soin scrupuleux et une judicieuse méthode, il savait enfin se faire écouter.

Chef de section au 283^e d'infanterie, le lieutenant Malric avait été très grièvement blessé en septembre 1914. Sa belle conduite au cours d'un combat meurtrier avait été soulignée par une citation élogieuse. Il ne put rejoindre son régiment qu'en juillet 1917, après une longue convalescence. Dans la région tristement célèbre du Chemin des Dames, il a trouvé une mort glorieuse. « Officier brave et courageux, est sorti crânement, le 23 octobre 1917, sous le feu d'écrasement de l'adversaire, entraînant sa section à l'assaut des positions ennemies, où il a été mortellement frappé. »

L'héroïsme de nos soldats nous a accoutumés

à ces formules si éloquentes dans leur brièveté. Vous saurez les apprécier à leur juste valeur. Désigné pour conduire une vague d'assaut et soutenir par son attitude le moral de ses hommes, Malric est sorti de la tranchée, droit comme son épée. Franchissant un terrain hérissé d'obstacles et balayé par la mitraille, il a occupé la position ennemie et, frappé au cœur, il est tombé sur le lambeau de terre de France, qu'il avait reconquis. Sur la foi d'une tradition classique, les siècles ont admiré le triple airain de celui qui, le premier, affronta la fureur des flots. Les soldats de la grande guerre et ceux, qui, sous un feu d'écrasement, les conduisaient à l'assaut des positions organisées étaient plus vaillants et mieux trempés que le premier navigateur.

ANDRÉ GABAUDE nous était venu après un court passage dans l'administration. La discipline la plus paternelle lui paraissait intolérable. Il vivait très retiré. Lorsqu'il avait plaidé, sobrement mais très utilement, il rentrait dans son cabinet pour reprendre ses travaux, ignorant le repos et les distractions. Nous avons remarqué la correction de son attitude et sa scrupuleuse loyauté. La guerre éclata. Me Gabaude, dispensé du service militaire et jaloux de son indépendance, aurait pu facilement passer inaperçu. Il demanda immédiatement à être incorporé. « J'ai songé, écrivait-il simplement, à laisser la robe pour le flingot. » Envoyé sur le front au 14^e régiment d'infanterie, il étonna ses camarades, et même

ses chefs, par sa belle attitude au feu, il les charma par la cordialité affectueuse de ses rapports. Le devoir l'avait transformé.

Le 16 février 1915, la compagnie attaquait. Le caporal Gabaude était désigné pour rester à côté de son capitaine et assurer la transmission des ordres. Mais les clairons sonnaient l'assaut et l'ennemi résistait. Gabaude ne put assister à la bataille sans en partager les dangers. Il se précipita dans la mêlée et tomba frappé à mort. Son âge et son grade ne lui permettaient pas de compter sur les succès de carrière et les glorieuses distinctions, qui exaltent le courage militaire. Il est allé au danger volontairement, par esprit de solidarité, par une haute conception de ses devoirs. J'ai toujours réservé ma plus grande admiration pour cette magnifique forme du patriotisme le plus épuré. C'est le privilège de notre race et le secret de la victoire.

Ceux qui ont parcouru les champs de bataille et les impressionnants cimetières militaires ont éprouvé une émotion peut-être plus vive devant un repli de terrain, surmonté d'une croix rustique et d'un débris d'uniforme. Ces tombes, rapidement creusées pour assurer un dernier repos à un frère d'armes, n'ont pas conservé son nom. La famille de ce soldat tombé au champ d'honneur l'attendra longtemps, attend peut-être encore le terme de son angoissante incertitude. Notre confrère RENÉ GLANGEAUD, disparu depuis le 28 août 1914, doit être perdu dans une de

ces sépultures sans nom. Le temps a fait évanouir les dernières espérances de sa famille. A la fin de son stage, en 1911, le Conseil de l'Ordre lui avait décerné le prix Fourtanier. Il avait brillamment débuté devant le Tribunal et devant la Cour. De ces succès et de ces espérances, il ne reste que le souvenir.

L'année suivante, le prix Fourtanier fut décerné à M^e RAYMOND LAPORTE. Ce jeune stagiaire avait fait preuve d'une remarquable maturité. Plusieurs fois, et avec succès, il avait abordé la barre dans des procès délicats. Il s'était déjà spécialisé dans le contentieux difficile des travaux publics, et des hommes mûris par une longue expérience s'inclinaient devant l'autorité de ce jeune avocat. Les travaux professionnels ne suffisaient pas à l'absorber : il trouvait le temps de faire des conférences et même de se mêler aux luttes électorales. Cette activité excessive lui a été funeste. La lame avait usé le fourreau. Dispensé, pour raison de santé, du service militaire, il ne voulut pas, au cours des hostilités, se condamner au repos. Il contracta un engagement volontaire, mais il ne put même pas supporter les fatigues du service à l'intérieur. Il succomba après une longue maladie. M^e Laporte a donné à son pays ce qui lui restait de force, il est mort pour la France !

RAOUL BERTÉ n'appartenait pas à l'armée lorsque la guerre éclata. Il ne fut appelé que plus tard, après un frère plus jeune déjà tué à l'en-

nemi. Le 15 avril 1916, il arrivait en renfort sur le front de Verdun; le 17, il trouvait la mort au cours d'un violent bombardement. Ce jeune avocat avait été distingué pendant son stage. Le Conseil de l'Ordre lui avait décerné le prix, que nous devons à la générosité de M^e Favarel. Désireux de compléter son instruction, il fréquentait le cabinet d'un confrère, qui se félicitait de cette précieuse collaboration. Conscientieux et appliqué, il pouvait compter sur les succès qui récompensent toujours le travail patient et l'effort soutenu. La netteté de son esprit se traduisait par la belle écriture régulière et le style nerveux de ses conclusions. Ses débuts avaient fait impression. Son père, retenu dans les colonies par des fonctions judiciaires, l'avait chargé de diriger à Toulouse, l'éducation de ses frères et sœurs. Tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre rendaient hommage au dévouement et à l'autorité du jeune chef de cette famille, aujourd'hui si cruellement éprouvée.

La guerre a appelé sous les armes toute la jeunesse universitaire. J'ai vu de près ces beaux soldats issus de la bourgeoisie. Leur allure m'a laissé un souvenir profond et réconfortant. Sur les champs de bataille, ils ont eû le sentiment de leurs devoirs et ils se sont imposés des obligations plus rigoureuses. A peine dégagés de la tutelle de leurs maîtres, jouissant de leurs premiers jours de liberté, l'avenir leur souriait, la vie leur paraissait belle. Ils l'ont donnée sans

l'apparence d'un regret. Instruits et entraînés, ils étaient naturellement désignés pour les grades. Ils justifiaient ces avantages par un dévouement plus crâne, par un insouciant mépris du danger. Lorsqu'une blessure les condamnait au repos, ils attendaient avec impatience l'heure du retour au front. Ils craignaient de ne pas participer à la bataille décisive. Ils voulaient la victoire pour la rapporter au foyer domestique, comme le fruit de leurs efforts, comme un prix d'honneur au début de leur carrière. Ils l'ont lourdement payée !

Les vides sur le tableau de nos avocats stagiaires attestent par l'éloquence des chiffres le dévouement des beniamins du Barreau. Ils nous ont été brutalement arrachés avant que nous n'ayons pu apprécier la générosité de sentiments manifestée par leur mort glorieuse.

RAOUL FABRE, lauréat de la conférence en 1913, remarquablement doué, était appelé à un bel avenir.

« Le sergent Fabre, précédant ses hommes à l'assaut et les entraînant par son exemple, est tombé glorieusement en arrivant à la tranchée ennemie. »

MARCEL BARTHE, incorporé dans un régiment de cavalerie, est passé, sur sa demande, dans un bataillon de chasseurs; promu aspirant et cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite, il s'égara au cours d'une attaque. Il se mit immédiate-

ment à la disposition de l'unité la plus voisine pour repartir à l'assaut et trouver la mort.

MARTIAL SALVY a mérité un précieux témoignage d'admiration. « Je le vois encore à Souchez, écrivait son capitaine, sous un terrible bombardement, dans la situation la plus pénible pour nous, se portant aux points les plus dangereux et ranimant par son sang-froid et son superbe courage le moral de ses camarades. C'est là qu'il a été frappé, dans l'accomplissement du plus beau des actes que puisse accomplir un soldat. »

Le bâtonnier Peyrusse a reçu d'un frère d'armes la pénible mission d'annoncer à sa famille la mort de notre jeune confrère GASTON TRÉGANT, grièvement blessé et décédé dans une ambulance, satisfait, disait-il à son lit de mort, « parce qu'ils n'étaient pas passés ».

GABRIEL CASSAN s'était fait remarquer aux conférences par son assiduité et ses heureuses dispositions. A la barre, ce jeune avocal, inscrit depuis quelques mois à peine, captiva, le premier jour, son auditoire. C'était l'aurore d'un grand talent. Il a été tué en novembre 1914, dans les Flandres.

JOSEPH CODERCH, fils d'un de nos officiers ministériels les plus estimés, était attaché au Parquet de la Cour. Son père pouvait espérer le voir un jour briller sur les hauts sièges, recom-

mandés à sa déférence par la hiérarchie judiciaire.

« L'aspirant Coderch, très jeune, a fait preuve du plus grand mépris du danger. S'est porté, en tête de sa section, à l'assaut des tranchées ennemies, est tombé mortellement blessé. »

JEAN GRANIE, fils d'un magistrat d'une Cour voisine, était aussi attaché au Parquet de la Cour.

« Sous-officier actif, ayant de l'entrain et du sang-froid, brillante conduite au feu, revenu sur le front après avoir été blessé, est tombé glorieusement dans son poste d'observation. »

ROBERT DE RESSEGUIER appartenait à une famille environnée d'une respectueuse considération dans le monde toulousain. Il a, sur les champs de bataille, porté dignement le nom de ses ancêtres. Cité trois fois à l'ordre du jour, il est tombé au mont Kemmel « en accomplissant bravement la mission qui lui était confiée ».

JEAN MASSIP a été médaillé comme aspirant et promu sous-lieutenant sur le champ de bataille.

« Ce jeune officier, d'un sang-froid et d'un courage qui ont fait l'admiration de ses hommes et de ses chefs, a été tué par une bombe en assurant son service de quart. »

PIERRE POZZO DI BORGIO avait fréquenté le Palais plutôt que ses jeunes confrères. Dans ses

plaidoiries et les causeries des couloirs, il nous avait charmés par la générosité de ses sentiments. Ses yeux pétillants, sa parole précipitée manifestaient l'ardeur de ses convictions. Les jeunes confrères qui s'étaient égarés avec lui dans les réunions publiques ne parvenaient pas toujours à le contenir lorsque ses sentiments patriotiques étaient offensés. Le sous-lieutenant Pozzo di Borgo a affirmé sur les champs de bataille la sincérité de son patriotisme. Lorsque, revenu sur le front après plusieurs blessures, il est tombé, frappé à mort, il a dû rêver d'une apothéose dans les plis sacrés du drapeau.

Un de nos confrères d'un Barreau voisin, M^e ALRIC, nous avait confié son fils CHARLES. Ce jeune avocat, doué des plus belles qualités, très instruit et très studieux, aurait conservé la haute considération attachée à son nom. Dès les premiers jours de la guerre, le père, capitaine dans un régiment d'infanterie, était parti pour le front. Le fils, à peine âgé de 20 ans, ne rejoignit les armées qu'en 1915. En quelques mois, il devint aspirant, sous-lieutenant et lieutenant dans un bataillon de chasseurs. Le père et le fils combattaient vaillamment pour la défense du sol et l'honneur du Barreau. Le 24 octobre 1916, le lieutenant Alric tombait face à l'ennemi. Le même jour, le capitaine Alric recevait la croix de guerre pour sa belle attitude au feu.

Ils avaient, tous deux, bravé la mort. Elle a pris le fils et atteint le père en ruinant ses es-

pérances. Notre confrère a retrouvé son foyer ravagé par un nouveau deuil. Il sera sensible au témoignage de sympathie du Barreau. Aux heures inquiétantes du début, nous avons échangé nos impressions. Je sais qu'il supportera ces cruelles épreuves avec une courageuse résignation.

Louis DELOUME a ajouté une note glorieuse à un nom dignement porté au Palais pendant plus d'un siècle. A peine arrivé sur le front, il était prévenu, le 24 septembre 1914, que sa compagnie était désignée pour une attaque prochaine. Il écrivit à sa famille : « Nous sommes prêts à marcher, je suis décidé à faire mon devoir jusqu'au bout. J'ai fait tous les sacrifices, faites-les comme moi, d'un cœur et d'une âme de vrais Français. Quand ma lettre vous parviendra, tout sera peut-être fini pour moi. Je viens de me recommander à Dieu, je suis tranquille. Priez pour la France, priez pour nous ! » Ces touchantes paroles n'étaient pas inspirées par un enthousiasme fugitif. Le 30 septembre, le caporal Deloume a tenu sa promesse : il a atteint la tranchée ennemie ; débordé et enveloppé par une contre-attaque, il a refusé de se rendre et lutte jusqu'à la mort. Dans les races d'élite les enfants parlent comme des hommes et meurent comme des héros.

Si nous n'avions dû nous décider à clore la liste de nos deuils, nous aurions inscrit sur notre

plaque commémorative le nom d'un jeune confrère décédé après un court passage parmi nous. ANDRÉ CAYLUS, grièvement blessé au début des hostilités et renvoyé dans ses foyers, avait demandé son inscription au tableau et s'était distingué par son ardeur au travail. Il avait présenté des défenses d'office avec autant de soin que de succès. Au cours des vacances judiciaires, il est mort des suites de ses blessures après de longues souffrances.

A ces noms de nos glorieux confrères, je veux en joindre deux, qui nous sont unis par des liens aussi étroits. Le capitaine DE LAPORTALIERE et le lieutenant BOSCREDON avaient été élevés dans le culte de l'honneur et la conscience du devoir. Ils sont partis fiers et résolus. Ils ont combattu bravement. Leurs tombes jalonnent les lignes des plus furieuses batailles. Au cours de cette épreuve, nos confrères nous ont donné un bel exemple. Craignant de répandre autour d'eux le désespoir par le spectacle de leur douleur, et dédaigneux de toute publicité, ils ont souffert à l'écart et en silence. Je ne les félicite pas de leur courage, je les en remercie. Par cette noble attitude, ils ont honoré notre Ordre, comme ils l'avaient déjà honoré par leurs talents et leurs vertus.

Inclinons-nous avec respect devant la majesté du sacrifice. Rendons à la mémoire de nos morts, à la douleur de leur famille le seul hommage

dont ils soient dignes. Groupons-nous dans la patrie qu'ils ont sauvée, autour des idées qui les ont inspirés.

La mort a continué son œuvre parmi ceux que leur âge n'avait pas appelé à l'honneur de porter les armes. M^e LEZAT nous a été enlevé subitement et prématurément. Inscrit parmi nous en 1896, il avait déjà, et pendant de longues années, exercé le ministère d'avoué plaidant auprès du Tribunal de Lombez. Les avocats des Barreaux voisins, appelés devant ce Tribunal, n'oubliaient pas leur rencontre avec cet avoué, qui voyait, sous des dehors simples et modestes, des ressources imprévues. Aussi lorsque M^e Lezat, ayant cédé sa charge, sollicita l'inscription sur notre tableau, nous l'accueillîmes avec empressement. Il avait exercé ses fonctions avec une scrupuleuse loyauté et nos fréquents rapports avec le Tribunal de Lombez nous l'avaient déjà attaché par des liens de confraternité. Il plaidait avec une adroite simplicité, très apprécié des magistrats et très utile pour ses clients. Ses connaissances juridiques très étendues, son expérience et son dévouement désintéressé l'avaient désigné à notre choix comme délégué au bureau d'assistance judiciaire près le Tribunal. Il s'acquittait de ses fonctions avec un soin et une autorité dignes des plus grands éloges. Son fils était aux armées depuis le début des hostilités. Deux fois blessé, il était déjà reparti. Le bâtonnier Peyrusse a rappelé sur la

tombe de notre confrère son honorable carrière et, soulignant l'absence de son fils, empêché par son devoir militaire de fermer les yeux de son père, il lui adressa un vibrant témoignage d'admiration et de sympathie. Quelques mois plus tard, le jeune Lezat tombait pour ne plus se relever.

J'ai, enfin, épuisé la liste funèbre. L'empereur Justinien a recueilli dans son Code un texte célébrant le courage des avocats, aussi glorieux que le courage militaire. Vos confrères ont justifié cette comparaison. Sous les armes, ils ont été distingués parmi les meilleurs soldats. Mon prédécesseur, le bâtonnier Peyrussio, a pieusement recueilli tous nos deuils et toutes nos gloires. En les communiquant au Conseil de l'Ordre, il a constitué avec le registre des délibérations le livre d'or du Barreau. J'ai largement puisé dans ces pages et je n'ai pu vous apporter qu'un pâle reflet du patriotisme ardent qui les anime.

Au cours des hostilités, notre Barreau a été honoré de six croix de chevalier de la Légion d'honneur, de deux médailles militaires, de trente-cinq croix de guerre et de cinquante citations. Des mérites différents ont été récompensés sous la même forme. Vous connaîtrez, en consultant nos registres, ceux qui ont droit à votre admiration. Vous y trouverez les noms de ceux qui ont bravé la mort et versé leur sang sur les champs de bataille, et aussi le nom de

cet ancien, rajeuni par l'appel aux armes, qui a pu réunir sur sa poitrine le modeste souvenir des premières rencontres et les glorieux souvenirs de la revanche !

Nous avons notre part dans la belle victoire, si flatteuse pour notre patriotisme, si précieuse pour notre prestige. Le premier ministre anglais a été solennellement reçu dans la citadelle de Verdun. On lui a présenté cette forteresse « sur laquelle la puissance malfaisante s'était brisée, comme une mer furieuse sur un roc de granit ». Dans sa réponse, il a prononcé les paroles suivantes : Pour moi, je suis profondément remué en touchant ce sol sacré. Je vous apporte l'admiration émue de mon pays et de ce grand Empire dont je suis le représentant. Il s'incline avec moi devant le sacrifice et devant la gloire. Une fois de plus, pour la défense des grandes causes auxquelles son avenir est attaché, l'humanité se tourne vers la France. »

Aussi, lorsque dans un accès de dépit ou de folie, nos ennemis ont provoqué et menacé le monde, les nations les plus jalouses de leur indépendance sont venues se ranger à nos côtés et combattre sous les ordres de nos chefs. Nous avons eu l'honneur de conduire la croisade du droit et de la liberté. Le monde s'est incliné devant nos drapeaux.

Je ne puis, cependant, vous laisser sous cette impression de succès et de gloire. La paix ne nous a pas rendu ce que la victoire nous a

coûté. Notre pays doit avec ses propres ressources assurer son existence et rétablir sa prospérité. Nos alliés nous ont prévenus; nous devons travailler et nous restreindre pour éviter la ruine et peut-être même la famine. Il faut le reconnaître, et cette constatation assombrit l'avenir, le travail et l'épargne, vertus françaises mais rudes, ne semblent plus à l'ordre du jour. Les novateurs obtiennent un facile succès en proposant, pour résoudre ces graves problèmes, des solutions moins austères. J'ai le devoir de signaler des paradoxes dangereux.

A cette même place, un grand avocat, le bâtonnier Ebelot — je n'invoque pas sans hésitation cette écrasante autorité — jugeait le collectivisme en quelques phrases dédaigneuses et nous mettait en garde contre les dangers de ces doctrines. Elles ont été aujourd'hui réalisées sous la forme du bolchevisme.

Les idées et les institutions sacrées : la patrie, la famille, la propriété, la liberté seraient périmées. — On ose proclamer ce dogme devant les ruines et les tombes. — Les hommes, comme la terre, appartiennent à l'humanité. Les frontières doivent disparaître, les nations et les familles doivent se dissoudre. Le travail forcé doit remplacer le travail libre et les initiatives individuelles. L'homme, débarrassé de ses charges, n'aura plus aucune préoccupation matérielle. La collectivité lui fournira en échange de son travail et, dans une juste mesure, la satisfaction de ses besoins et sa part de bien-être. Le bétail humain, judicieuse-

ment exploité, vivra dans le repos et l'abondance, grâce à la réconciliation de tous les peuples dans un communisme intégral et international. Si ces graves réformes n'obtenaient pas notre assentiment, nous sommes prévenus que la dictature du prolétariat nous les imposera par la force.

Ces absurdes et dangereuses rêveries ont été réalisées par des soldats, qui ont déserté les champs de bataille pour asservir leur patrie. Ce régime a engendré la misère, la famine et la terreur. Le travail nationalisé a donné le ridicule rendement de la main-d'œuvre militaire. Les femmes et les enfants ont été soumis au plus honteux esclavage. Le pouvoir a été confié à une classe ignorante et vicieuse, uniquement préoccupée de satisfaire ses appétits. Toutes les libertés ont été confisquées et le pays, déchiré par la guerre civile, agonise dans les ténèbres.

Cette triste expérience n'a pas découragé les promoteurs des temps nouveaux. Ils continuent à vanter leurs formules et s'indignent lorsque les peuples civilisés tentent d'isoler et d'étouffer les foyers de barbarie. Le danger n'est pas écarté; il faudra peut-être lutter. On ne discute pas avec ceux qui menacent. Les appétits ne s'inclinent pas devant les raisonnements, mais il ne faut pas les provoquer.

Vous ne donnerez pas le fâcheux spectacle d'une vie oisive et trop large. Vous vous garderez de conseiller les solutions violentes et les coups de force: les révolutions ont toujours dépassé et sacrifié ceux qui les avaient encouragées. Vous

prêcherez l'union et la modération, vous répandrez enfin la confiance.

Il faut être optimiste. Le pessimisme est une forme de la lâcheté. Il décourage la résistance pour éviter les risques de la lutte. Les revers et les angoisses n'atteignent pas le vrai courage et ne compromettent pas le succès. La guerre nous l'a appris. La France, éprouvée par une longue lutte, repliée sur son territoire, a maintenu ses buts de guerre et refusé de s'incliner devant des succès passagers. Le gouvernement, délibérant sous le canon de l'ennemi, a proclamé la lutte à outrance, et nos braves soldats, redoublant de dévouement, ont chassé l'ennemi.

J'ai confiance dans le clair bon sens et les généreux sentiments de nos compatriotes. Je me suis mêlé aux foules fêtant le triomphal retour de nos soldats. Pendant le défilé des drapeaux, ternis par la fumée des batailles et couronnés de leurs trophées, j'ai vu des visages blêmes d'enthousiasme, des yeux grandis par un frémissement intérieur. Je n'ai pas entendu un mot, je n'ai pas vu un sourire. Les cœurs battaient à l'unisson.

Ces foules pourront hésiter et flotter, mais elles ne renieront pas le passé. Elles ne sacrifieront pas l'édifice légué par nos ancêtres, cimenté du sang de nos morts. Elles n'oseront pas, devant les veuves et les orphelins, tendre à l'ennemi une main fraternelle et proclamer que le sang et les larmes ont été inutilement répandus !

Dans sa séance du 1^{er} juillet 1914, le Conseil de l'Ordre a décerné les récompenses suivantes aux avocats stagiaires, qui s'étaient distingués, au cours des conférences de l'année judiciaire 1913-1914 :

1^{er} prix, médaille Henri Ebelot : M^e RENÉ MILHAUD.

2^{me} prix, médaille Alexandre Fourtanier : M^e MAURICE COSTES.

Prix Favarel : M^e ALBERIC NAZAIR-BLANC.
M^e Milhaud a été chargé de l'Eloge, M^e Costes de la Dissertation.

La paix nous a, enfin, permis de réunir le jeune Barreau et de reprendre les conférences interrompues. Vous jugerez, en les écoutant, les mérites de nos lauréats.

2

ALLOCUTION

De M. le Premier président MARTIN

MESSIEURS,

Permettez-moi de féliciter d'abord les lauréats du stage et ensuite d'associer la Magistrature à l'hommage que, dans un beau discours, M. le Bâtonnier vient de rendre à la mémoire de vos confrères morts au champ d'honneur.

Après une interruption de cinq années, la Conférence des avocats stagiaires va reprendre ses travaux et vous avez pensé, que cette séance de rentrée devait être consacrée à honorer les victimes de la guerre. Nous vous remercions, Messieurs, de nous avoir conviés à cette fête commémorative. Vos morts sont un peu les nôtres, nous ne l'oublions pas, car nous sommes tous sortis de vos rangs, et c'est parmi vous que se recrutent tous les jours nos magistrats. Nous travaillons les uns et les autres à une œuvre commune, qui est celle de la justice, et de cette collaboration journalière sont nés des sentiments de mutuelle

estime, de confiance réciproque et de cordiale sympathie qui sont de tradition à la Cour de Toulouse et qui, j'en suis sûr, ne sont pas près de s'éteindre.

Il y a quelque temps, lorsque vous eûtes à élire un nouveau bâtonnier, votre choix s'est porté sur l'un d'entre vous, qui venait d'être décoré au titre militaire et qui avait reçu la Croix de la Légion d'honneur pour services rendus à son pays pendant la guerre. Je n'ai pas oublié, mon cher Bâtonnier, une lettre datée du front et que vous m'écriviez en pleine guerre. Cette lettre était pleine de courage et respirait la confiance. En vérité, nul n'était mieux qualifié que vous, pour faire aujourd'hui l'éloge des confrères disparus.

Jeunes gens,

Vos camarades dont les noms sont gravés sur ce marbre, s'étaient préparés comme vous aux luites pacifiques de la barre ; comme vous, ils voyaient s'ouvrir devant eux un brillant avenir, mais ils n'auront pas, comme vous, la satisfaction de recueillir le fruit de leurs travaux et de leurs efforts.

En tête de cette liste glorieuse, je vois figurer le nom de M^e Eydoux. Nous l'avons tous connu. Il avait pris déjà une place importante au Barreau de Toulouse et son rôle grandissait tous les jours. Nous avons gardé le souvenir de cette nature ardente et généreuse : il semblait qu'il avait

hâte de vivre, comme s'il avait senti que la vie allait lui échapper.

Je vois aussi M^e Gabaude, tombé un des premiers et qui laisse derrière lui une jeune veuve désolée.

M^e Laporte, le fils très distingué d'un de nos magistrats consulaires les plus estimés.

M^e de Rességuier, un nom cher à Clémence-Isaure.

D'autres enfin... Toute cette jeunesse, au talent plein de promesses et qui faisait l'orgueil et l'ornement de notre Barreau Toulousain.

Certes, ces jeunes hommes ont droit à notre souvenir reconnaissant, mais le souvenir ne leur suffit pas. Leur sacrifice serait inutile si, après qu'ils nous ont procuré la Victoire, nous ne savions pas organiser la paix à l'intérieur. Pour cette œuvre indispensable, jamais l'union ne fut plus nécessaire. Cette union, mes amis, vous l'avez pratiquée pendant la guerre; vous avez vécu côte à côte dans les tranchées; vous la maintiendrez pendant la paix et, grâce à vous, dans une France rajeunie, nous verrons se réaliser le vœu du poète qui voulait :

Sous le même drapeau, ranger tous les Français.



ALLOCUTION

De M. le Procureur Général TORTAT

MONSIEUR LE BATONNIER,
MES CHERS MAITRES,

Je vous remercie, à mon tour, d'avoir associé, par une tradition chère à votre Ordre et qui nous est aussi précieuse, le Procureur général et les membres du Parquet de la Cour, à la solennité de la reprise des travaux du stage et à cette émouvante cérémonie commémorative de vos héros qui sont morts pour la France. Et je suis heureux de saluer, pour ma part et au nom de tous les officiers du ministère public de ce grand ressort de Toulouse, « les beaux noms fiers » de ceux des vôtres qui sont tombés, glorieux, dans la lutte suprême pour le Droit invincible et sacré !

La guerre a réalisé ce prodige de réconcilier à jamais des frères ennemis, appelés par le grand devoir à se coudoyer, sous le même péril de chaque heure, dans la même tranchée. Comment n'aurait-elle pas eu cet effet de resserrer plus

étroitement les liens de ceux que des institutions séculaires, une vocation presque semblable, un pareil souci de la justice et de l'équité, une même passion pour le droit, un même esprit de famille avaient, de tous les temps, rapprochés et unis ? Oui, Messieurs, on vous l'a dit souvent, et ce n'est pas trop de le redire encore, parce que nous le ressentons profondément, vos blessures et vos deuils sont les nôtres; vos gloires aussi nous appartiennent. Et ne sommes-nous pas des vôtres nous-mêmes ? Ne sommes-nous pas nés, parmi vous, à la vie judiciaire ? Croyez-vous que j'aie pu voir tout à l'heure sans une émotion intime et profonde, vos jeunes maîtres, lauréats du stage d'avant-guerre, prononcer — avec quelle distinction, vous l'avez apprécié comme moi — la dissertation et l'éloge traditionnels, aux places même où figuraient ensemble, il y a trente-quatre ans, le très cher et très regretté Procureur général Granié, et celui qui a tant de peine à remplir le vide qu'il a laissé ? Plusieurs d'entre vous, mes chers Maîtres, m'en sont témoins, qui honoraient déjà et qui honorent toujours davantage, de leur talent et de leurs vertus, notre illustre Barreau Toulousain. Les maîtres sont restés là, la tradition se perpétue car l'école est toujours ouverte : on y apprend à bien vivre comme à bien dire et que dis-je ? ces beaux noms-là vous attestent qu'on y apprend à bien mourir. Gloire à eux qui ont porté jusqu'au sublime le don de soi sans lequel il n'est rien de grand et gloire à vous, gloire à votre Ordre qui a le droit d'être

fier de ce qu'il a semé et cultivé d'héroïsme en eux !

Pour nous, Messieurs, qui demeurons groupés et confondus sous les plis d'un drapeau victorieux par leur sacrifice, élevons nos cœurs pour écouter leurs voix qui nous parlent, avec tant d'éloquence, de la fidélité au devoir jusqu'au bout et de l'union des âmes dans un même culte de la justice et du droit, dans un même et ardent amour du Pays !

22

✱